

CONCOURS D'ANNIVERSAIRE DU GEEKTIONNERD Règlement

Simon "GEE" Giraudot

14 mars 2010

Ce concours consiste à écrire le scénario d'un article pour le **Geektionnerd**.

Article 1

Le format doit être identique à celui des articles habituels du **Geektionnerd** : 1, 2 ou 3 cases (pas plus) avec un titre clair en première case.

Article 2

Le thème est libre, même s'il doit rester dans la mesure du possible « *compatible* » avec le **Geektionnerd** (pour faire simple, voyez si vous pouvez facilement choisir une des catégories du blog dans laquelle votre article rentre). Le thème n'est donc pas nécessairement geek (catégories « *Vie étudiante* », « *Dans le monde réel* », « *Jeux de mots pourris* », ...), mais s'il l'est, c'est bien aussi ;)

Article 3

Le scénario doit être écrit lisiblement et être facilement compréhensible. Un exemple de mise en forme claire (voir résultat sur la figure 1) :

CAROTTE

Mot souvent utilisé dans l'expression « carotte de baïque ».

Geek: "De toute façon, les carottes, c'est d'la maerde."

Smiley: "Jean-Pierre Caoffe inside !" (en petit)

Vous pouvez bien entendu ajouter des précisions sur le dessin.

Article 4

Les personnages utilisés sont libres. Si vous souhaitez utiliser un des personnages récurrents du **Geektionnerd**, utilisez les dénominations « *Geek* », « *Nerd* », « *Geekette* » ou encore « *Smiley* » pour la petite tête qui fait des commentaires parfois (comme sur l'article de la Carotte). Vous pouvez aussi utiliser des personnages célèbres — déjà utilisés sur le blog (Batman, Harry Potter, Indiana Jones, Dark Vador, etc.) ou non.

CAROTTE
Mot souvent utilisé dans l'expression
« carotte de baïque ».



FIGURE 1 – Carotte

Article 5

Les scénarii devront être envoyés avant le 11 avril 2010 (non-inclus). Tout scénario envoyé après cette date sera refusé. Aucune limitation n'est imposée (plusieurs participations par personne sont possibles).

Les scénarii sont à envoyer à l'adresse geektionnerd@gmail.com.

Article 6

À l'issu du concours, les meilleurs scénarii seront choisis par l'auteur du blog pour être réalisés sous forme d'article : en participant, vous vous engagez donc à accepter l'utilisation de vos scénarii dans ce cadre sous la licence **Creative Commons By-Sa 2.0**.

Votre nom sera bien entendu indiqué sur l'article en question : merci de préciser ce que vous souhaitez publier comme nom en cas de sélection (nom ? prénom ? les deux ? pseudonyme ?).

Il n'y a a priori aucun prix prévu pour les gagnants autre que celui de voir son scénario mis en images sur le blog.

Article 7

Le nombre de gagnants n'est pas encore fixé. Un ou plusieurs scénarii pourront éventuellement être choisis à la fin du concours. Si aucun scénario n'est jugé assez bon, l'auteur du blog se réserve le droit de ne choisir aucun gagnant (mais je doute que cela arrive;)).

Article 8

L'auteur du blog est seul juge et ses décisions — parfaitement subjectives — ne sont pas discutables ou négociables.